

Examens d'Immatriculation

VERSION LATINE

Mort de Romulus

Cum ad exercitum recensendum contionem in campo ad Caprae paludem haberet, subito coorta tempestas cum magno fragore tonitribusque tam denso regem operuit nimbo ut conspectum ejus contioni abstulerit; nec deinde in terris Romulus fuit.

Romana pubes, sedato tandem pavore postquam ex tam turbido die serena et tranquilla lux rediit, ubi vacuum sedem regiam vidit, velut orbitatis metu icta maestum aliquandiu silentium obtinuit. Deinde, a paucis initio facto, deum deo natum, regem parentemque urbis Romanae salvere universi Romulum jubent; pacem precibus exposcunt, uti volens propitius suam semper sospitet progeniem...

Namque Proculus Julius, sollicita civitate desiderio regis et infensa patribus, gravis ut traditur, in contionem prodit: "Romulus, inquit, Quiites, parens urbis hujus, prima hodierna luce caelo repente delapsus se mihi obvium dedit. Cum perfuscus horrore venerabundusque adstitissem petens precibus ut contra intueri fas esset; "Abi, nuntia, inquit, Romanis, caelestes ita velle ut mea Roma caput orbis terrarum sit; proinde rem militarem colant, sciantque et ita posteris tradant nullas opes humanas armis Romanis resistere posse". Haec, inquit, locutus sublimis abiit".

TITE-LIVE, I, XVI, 1-3 et 5-7.

Employez le même pseudonyme à toutes les séances; écrivez-le sur chacune des feuilles de votre travail.

Soignez l'écriture, l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation.

15 juin 1954, de 3 h. à 6 h.

Examens d'Immatriculation

THÈME LATIN

Régulus

La fortune favorisant de nouveau les Romains, Carthage décida d'envoyer à Rome des ambassadeurs demander la paix. Ceux-ci étaient accompagnés de Régulus. Or, peu de jours avant son départ de Carthage, ses maîtres l'avaient amené à leur promettre de revenir en captivité, si les négociations n'avaient pas une heureuse issue: on espérait, en effet, qu'il plaiderait fortement en faveur d'une paix qui lui rendrait sa patrie. Cependant Régulus, arrivé aux portes de Rome, refusa d'entrer dans la ville, sous prétexte qu'une ancienne loi défendait à tout étranger d'introduire dans le Sénat des ambassadeurs ennemis. Aux sénateurs, accourus ensemble à sa rencontre, il déclara alors qu'il venait, sur l'ordre de ses maîtres, demander au peuple romain ou la paix ou l'échange des prisonniers. Mais, prié de dire ce qu'il pensait qu'on dût répondre, il conseilla avec une grande abnégation à ses concitoyens de ne rien concéder.

(D'après CHATEAUBRIAND)

Cf. Ens. Chrétien, 1903, p. 305.

Employez le même pseudonyme à toutes les séances; écrivez-le sur chacune des feuilles de votre travail.

Soignez l'écriture, l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation.

15 juin 1954, de 8 h. à 11 h.